

# Politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial

## Sommaire

**01**

Notre approche  
de l'ESG et de la  
durabilité

**02**

Définition de nos  
univers  
d'investissement

**03**

Définition du  
Kanopy Climate  
Transition score

**04**

Mesure de la  
durabilité de nos  
fonds

**05**

Politique  
d'engagement

## O1 - Notre approche de l'ESG et de la durabilité

Nous accordons une grande importance au **rôle** que peuvent jouer les entreprises que nous sélectionnons et tout particulièrement, nous analysons les risques réglementaires, financiers et sociaux auxquels ces entreprises sont confrontées. Nous sommes convaincus qu'une mauvaise maîtrise des risques ESG d'une entreprise entraîne à terme des risques de dégradation de sa rentabilité financière et représente une menace réputationnelle significative qu'il convient de circonscrire. Nous avons aussi conscience que l'application de mesures d'exclusion sur des bases ESG peut représenter un coût d'opportunité financier à court-terme mais constitue à long terme un gage durable devant permettre à la fois d'améliorer les caractéristiques extra-financières du portefeuille mais aussi de renforcer ses performances financières. Enfin, à côté de la réduction des risques potentiels, nous considérons aussi qu'investir dans des entreprises durables et/ou très soucieuses de l'environnement représente un ensemble d'**opportunités**.

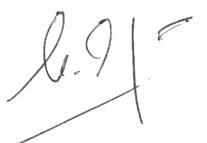
L'équipe de gestion s'appuie sur des bases de données externes provenant d'institutions de rating (principalement MSCI) et qui proposent des notations pour les entreprises mondiales sur les différents aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des données très détaillées sur les émissions carbone et sur le réchauffement implicite de chaque entreprise. A cela s'ajoutent les données relatives aux différents types de controverses (notamment celles liées à la réglementation SFDR). Dans ce cadre, nous avons aussi recours aux informations fournies par certaines organisations non gouvernementales (ONU, CDP, SBTi...).

En pratique, notre approche de l'ESG et de la durabilité repose sur la réduction de l'univers d'investissement pour l'ensemble de nos fonds.

- Le premier objectif mesurable que nous fixons pour tous nos fonds est une température implicite de réchauffement strictement inférieure à 2°C, **alignée à l'Accord de Paris**.
- Ensuite, le deuxième objectif est d'**éliminer toute controverse** sévère sur les piliers environnemental, social et de gouvernance.
- Enfin, nos portefeuilles d'investissement sont composés à **100% d'actifs durables**.



**Thierry BÉCHU**  
**CIO**





## O2 – Univers d'investissement

L'univers **initial** d'investissement de nos portefeuilles est représenté par environ 1200 émetteurs de l'indice **MSCI World**.



### O2.a - Élimination des controverses

Nous appliquons un premier filtre d'exclusion en rejetant les entreprises dont le rating ESG est significativement inférieur à la moyenne (élimination des notations globales strictement inférieures à BB selon MSCI). Ce filtre nous permet de répondre au critère « **Minimum Safeguards** » de la réglementation SFDR.

Par ailleurs, nous appliquons un filtre d'exclusion sur les entreprises sujettes à controverses. Cela intègre :

- Les sociétés impliquées dans des controverses sévères et portant préjudice à l'un des objectifs de la réglementation SFDR (« Do No Significant Harm » - **DNSH**).
- Les activités controversées (armes non conventionnelles, tabac, charbon).



### O2.b - Éliminations relatives à la trajectoire climatique

Ensuite, nous appliquons une sélection relative à la trajectoire de réchauffement de chaque entreprise et nous éliminons toutes les entreprises dont la température de réchauffement implicite est strictement supérieure au quantile à 80% des températures des actifs de l'univers (MSCI World).



### O2.c - Éliminations complémentaires

Les filtres décrits précédemment sont quantitatifs et ne peuvent être outrepassés par l'équipe de gestion. À ces filtres quantitatifs s'ajoutent des filtres discrétionnaires :

- Nous tenons compte du score climat « Carbon Disclosure Project » (**CDP**) qui quantifie la crédibilité des objectifs de réduction des émissions carbone.
- Nous surveillons aussi si les objectifs de réduction des émissions carbone ont été validés par la « Science-Based Targets initiative » (**SBTi**).
- Enfin, nous analysons le sérieux de la politique climatique des entreprises grâce au **KCT score** décrit dans la partie suivante. Ces filtres discrétionnaires supplémentaires nous permettent de départager certaines entreprises investissables lorsque leurs qualités financière et boursière sont équivalentes.

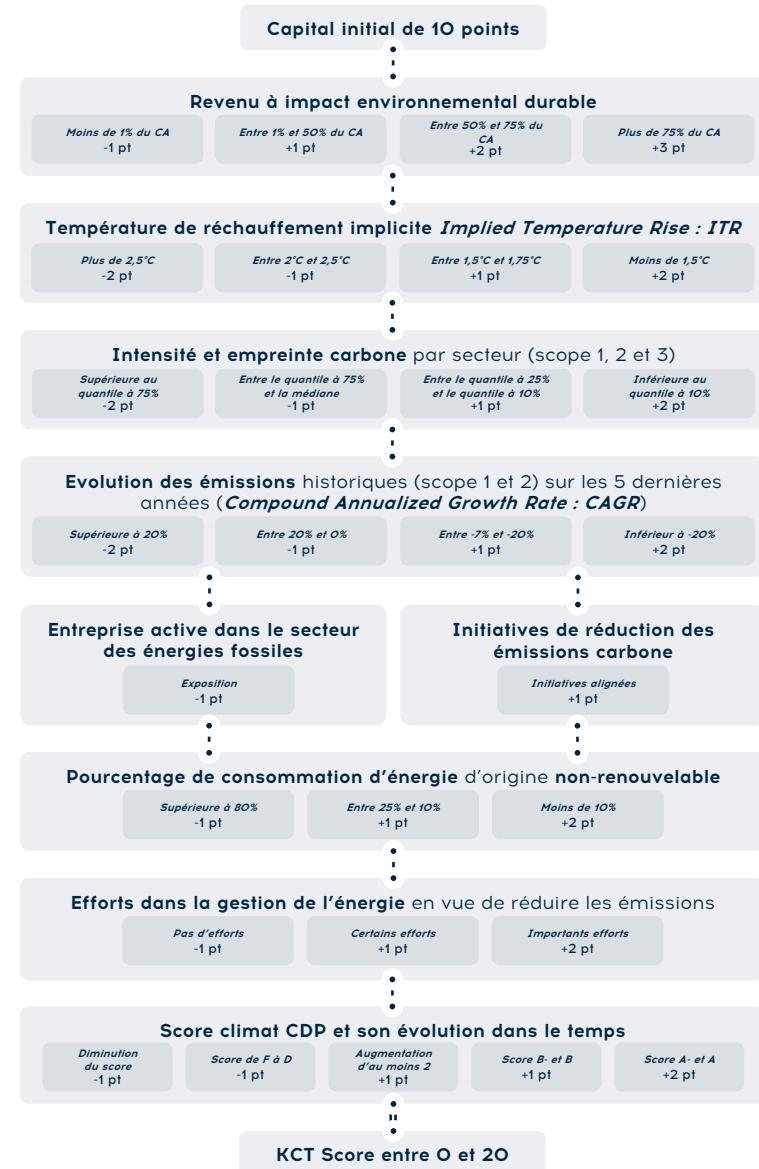


## O3 - Le KCT score

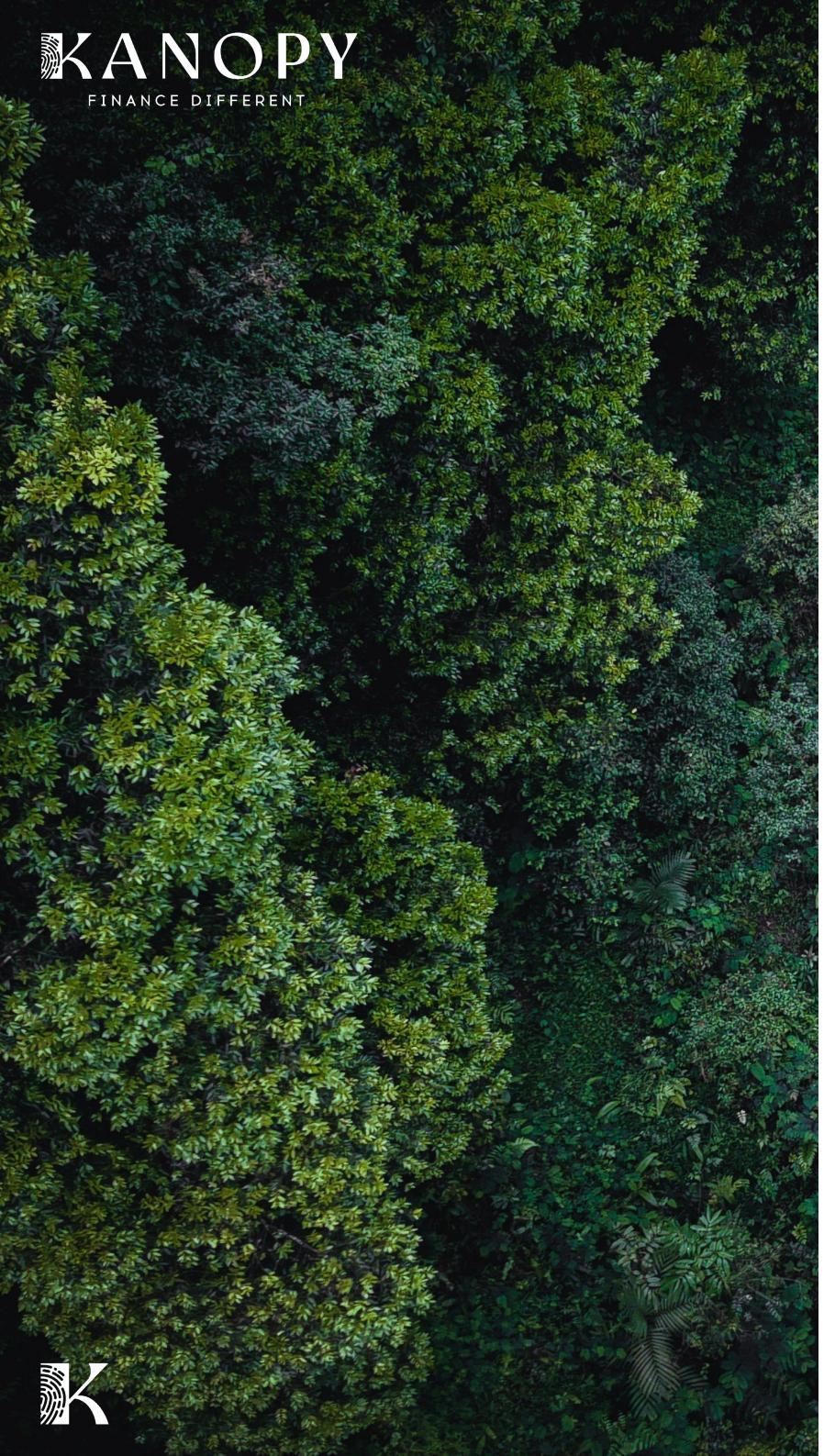
Dans le cadre de notre analyse discrétionnaire, nous déterminons un score de durabilité lié à la transition climatique pour chaque entreprise : le **Kanopy Climate Transition (KCT)** score. Ce score a pour ambition de **quantifier le sérieux de la politique climatique** de chaque entreprise en tenant compte de son secteur d'activité.

L'objectif pratique du KCT score est de pouvoir intégrer ce score dans notre construction de portefeuilles en ayant la possibilité de privilégier les titres présentant les meilleurs scores quand leur qualité financière est équivalente. Il est également possible de mesurer le score KCT d'un portefeuille qui résulte de la somme pondérée de chaque actif en portefeuille. Il est ainsi possible de visualiser l'évolution du score global du portefeuille dans le temps, reflet de l'évolution relative de la qualité extra-financière du portefeuille. Le score global du portefeuille représente une boussole permettant d'apprécier simplement l'évolution des caractéristiques environnementales du portefeuille.

En pratique, les titres faisant partie de l'univers d'investissement ont une espérance de score supérieure à 10/20 et peuvent théoriquement atteindre les extrêmes entre 0 et 20.



## O4 - Mesurer la durabilité



Nous utilisons plusieurs indicateurs de durabilité qui nous permettent de mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable à l'échelle de nos fonds :

- La **température de réchauffement implicite**, qui permet de juger si une entreprise s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation alignée à l'Accord de Paris. Cette métrique prend en compte les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, pour les scopes 1, 2 et 3, ainsi que des projections d'émissions à l'horizon 2050 sur les 3 scopes. La température de réchauffement implicite s'agrège aussi au niveau des portefeuilles dans lesquels nos fonds sont investis.
- L'**empreinte carbone** est agrégée au niveau des portefeuilles en pondérant les émissions des actifs détenus par leur poids. Cela permet d'obtenir le nombre de tonnes de CO2e émises pour 1 million d'euros investis dans les fonds. Nous mesurons également l'empreinte carbone de l'indice de référence à titre de comparaison.

Nous nous assurons que la température de réchauffement globale des portefeuilles soit **toujours alignée à l'Accord de Paris**, en-dessous de 2°C, et que l'ensemble des entreprises investies respectent les critères d'élimination quantitatifs décrits dans la partie O2. Ainsi, 100% des actifs, hors liquidités et dérivés de couverture, sont considérés comme durables car ils contribuent à la réalisation de l'objectif de durabilité fixé par le fonds et les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance, sans causer de préjudice important aux normes et conventions internationales.



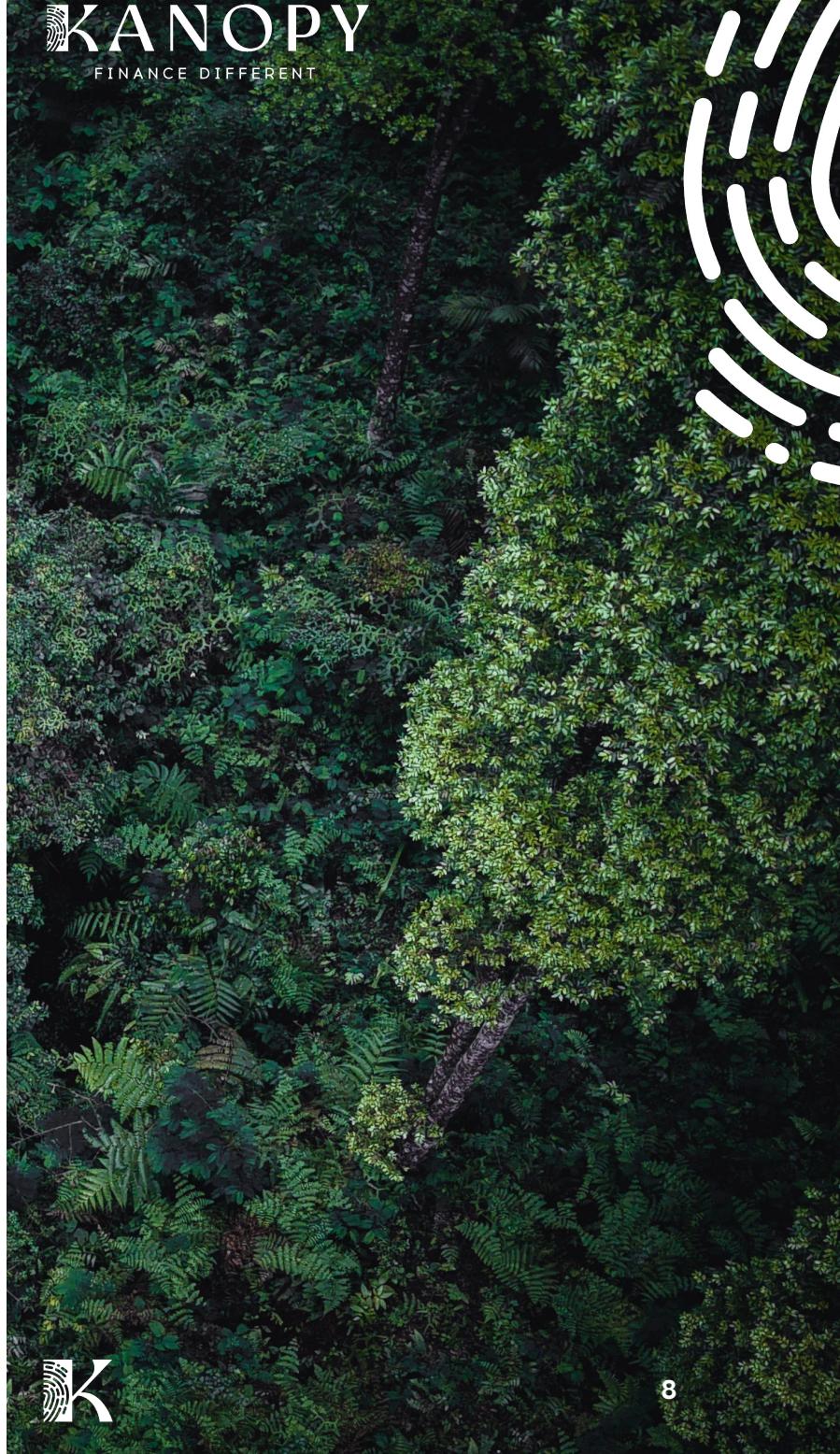
## O5 - Politique d'engagement

Parallèlement à notre politique de sélection extra-financière définie dans les parties précédentes, nous appliquons une politique d'engagement, tout particulièrement en ce qui concerne les droits de vote.

Tout d'abord, notre approbation des comptes et de la gestion dépend de l'application du **principe de Transparence** et du contrôle de l'information financière et extra-financière. Ensuite, notre politique de vote répond de l'application de cinq principes :

- Conseil d'administration ou de surveillance selon le principe de **séparation des pouvoirs, d'indépendance** et de compétence du conseil.
- Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital en suivant le principe de gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme, de **distribution responsable** et de respect absolu du droit des actionnaires.
- Rémunération des dirigeants et association des salariés à partir du principe d'association des salariés, de **cohésion sociale**, de transparence et de cohérence et équité des rémunérations.
- Modifications statutaires et droits des actionnaires selon le principe d'**égalité de traitement des actionnaires**, une action = une voix.
- Climat, en suivant le principe de **lutte contre le réchauffement climatique** via des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec l'Accord de Paris.

Enfin, **nous établissons une discussion** sur les aspects qui nous apparaissent les plus fragiles de la stratégie extra-financière avec les entreprises investies les moins bien notées dans notre scoring extra-financier. Le cas échéant, nous leur suggérons des axes d'amélioration et envisageons une sortie de la position si les réponses ne nous satisfont pas.





Siège social : 38 rue Etienne Marcel - 75002 PARIS - Tel : +33(0)1 73 01 93 74  
SAS au capital de 231 600€ - Code NAF : 6430Z - 520 944 398 R.C.S Paris  
TVA Intracommunautaire : FR52520944398  
[kanopy-am.com](http://kanopy-am.com)